

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :M. Romain LOPEZ, **Maire**,M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

INSTITUTIONS

48 – 23 septembre 2021

48. *Pacte de jumelage entre la commune de Moissac et la 973^{ème} compagnie d'aide au déploiement opérationnel du 31^{ème} régiment du Génie de Castelsarrasin*

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu le pacte de jumelage voté par la délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2012,

Vu l'article 4 : modalités du pacte de jumelage,

Considérant les liens de coopération et d'amitiés durables entretenus avec la 973^{ème} Compagnie d'Aide au Déploiement Opérationnel (973^{ème} CADO) du 31^{ème} Régiment du génie de Castelsarrasin depuis de nombreuses années,

Considérant le renouvellement des représentants de la commune de Moissac et de la 973^{ème} CADO,

Considérant que le renouvellement de ce pacte de jumelage permettra de renforcer le lien armées-nation et de diffuser l'esprit de défense par l'organisation d'actions patriotiques et culturelles sur le territoire communal,

Après avoir donné lecture du pacte de jumelage, Monsieur Le Maire, le soumet au vote de l'Assemblée délibérante.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes du pacte de jumelage

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ce pacte.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :